EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :
En exercice 29
Présents : 21
Votants : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET QUATRE

Le lundi 17 juin 2024 **à : 20 H 30**

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel sous la présidence de M. René JOURDAN.

Date de convocation : 10 juin 2024

PRESENTS : Mmes - MM - JOURDAN R. - DELEDDA R. -SERGENT C. ARLON D. - BONIFAY C. - MARTINEZ S. - DULIEUX I. -PARIS F.- GUERIN J. – PORTE L. – FAUVEL A-M - JUANICO J. - - VERHAEGHE M. - MAITRE F. – BOUTEILLE A. — - FERRAND K. -VELASCO M. - VIALA A. - GIANGRECO C. - COFFINET F. - FOUASSIER P -

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BENOIT Marc	**à**	**M. PORTE Louis**
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	**à**	**Mme BONIFAY Corinne**
LAOUADI Boualem	**à**	**Mme SERGENT Christine**
Mme ALBERTO Michèle	**à**	**M. MARTINEZ Sébastien Mme**
CORLETTO-QUAGUEBEUR Sandra	**à**	**M. DELEDDA Robert**

M. GIANGRECO arrive à la délibération 12/2024
M. FERRAND Karim arrive à la délibération 33/2024

Absente excusée, non représentée : Mme DOSTES Marie-Hélène

Absents non excusés, non représentés : M. POUTET Joël
M. NALBONE Régis

Est nommée secrétaire de séance : Mme DULIEUX Isabelle

La séance a été ouverte à 20 h 30.

DELIBERATION N° 36/2024 —DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE DSIL/DETR POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est lancée dans une programmation de rénovation thermique de bâtiments communaux.
A ce titre il est prévu de continuer cette vaste opération par les locaux de l'école maternelle.

Devant le coût élevé de cette rénovation il est nécessaire de demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL ou de la DETR.
Le montant prévisionnel de cette opération s'élève 195 000 € hors taxe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver la demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL ou de la DETR pour la programmation de rénovation thermique de l'école maternelle.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : d'approuver la demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DSIL ou de la DETR pour la programmation de rénovation thermique de l'école maternelle.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE27 JUIN 2024.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE27 JUIN 2024.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (Var)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355